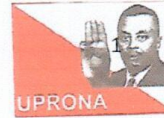




République du Burundi
Parti de l'Unité pour le Progrès National
Permanence Nationale du Parti
UPRONA



N° UPRONA / Avril / CAB / 2015 /

DECLARATION DU PARTI UPRONA.

1. A la suite de la désignation par le Congrès Extraordinaire du Parti CNDD-FDD de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Pierre NKURUNZIZA comme Candidat aux élections présidentielles du 26 juin 2015, certains leaders des partis politiques de l'opposition et de la Société Civile ont appelé à des manifestations de protestation contre cette candidature. Ces manifestations ont commencé le Dimanche 26 Août 2015 dans certains quartiers de la Capitale BUJUMBURA et se poursuivent ce Lundi 27 Avril 2015.
2. Le parti UPRONA exprime ses vives préoccupations en rapport avec la dégradation de la situation sécuritaire consécutive à ces manifestations. Il demande au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour éviter que ces manifestations provoquent des dégâts matériels et/ou humains dans le pays. Les Forces de Défense et de Sécurité doivent agir avec intelligence et professionnalisme.
3. Le Parti UPRONA demande aux leaders des partis politiques et de la Société Civile qui ont appelé aux manifestations de faire en sorte que l'exercice de ce droit constitutionnel s'exerce dans la paix, en mettant tout en œuvre pour éviter les casses et les atteintes à la vie humaine.

4. Le Parti UPRONA demande aux instances légalement habilitées, en particulier les membres de l'Assemblée Nationale et/ou du Sénat, ou même l'Ombudsman, de saisir la Cour Constitutionnelle pour que cette dernière se prononce et éclaire l'opinion nationale et internationale sur la constitutionnalité ou l'invalidité de la candidature du Président Pierre NKURUNZIZA à la Magistrature Suprême de notre pays. Cette saisine devrait être faite dans les meilleurs délais, conformément à l'article 4 de la Loi N°1/03 du 11 Janvier 2007 portant Modification de certaines dispositions de la Loi N°1/018 du 19 Décembre 2002 portant Organisation et Fonctionnement de la Cour Constitutionnelle ainsi que la procédure applicable devant elle.
5. Le Parti UPRONA demande au Gouvernement de sécuriser les Camps de déplacés par l'Armée et de donner un message d'apaisement à la population burundaise et d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue de la République.
6. Le Parti UPRONA exprime ses condoléances aux familles éprouvées suite aux dérapages intervenus le Dimanche 26 Avril 2015.
7. Enfin, le Parti UPRONA demande à la population en général et aux Badasigana en particulier de garder la sérénité. Le Parti s'engage à suivre de près la situation et informera régulièrement ses militants sur l'attitude à prendre en fonction de l'évolution des événements.

Fait à Bujumbura, le 27 Avril 2015,

Pour le Parti UPRONA,

Maître Pontien NDAYISHIMIYE,

Président de la Commission

Chargée des Elections et du

Contentieux Electoral

